



**Compte Rendu de la Séance Publique  
Du Conseil Municipal du VENDREDI 12 AVRIL 2019 à 19H  
Qui s'est tenue en Mairie**

**Présents** : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BALS Joël, BONNET Guilhem, SEGALA Philippe

**Absent excusé** : BORG Hubert procuration à BALS Joël

**Absents** : SANDONATO Jean Daniel, JAUDON Nicolas

Le quorum est atteint, la séance est ouverte ; Mme RIVIERE Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

- 1- APPROBATION DES Comptes administratifs 2018** : Les comptes administratifs 2018 ont été présentés le mardi 2 Avril mais la Préfecture demande une délibération globale du Conseil Municipal qui approuve ces comptes.

BUDGET CCAS	DEPENSES	RECETTES	Résultat
FONCTIONNEMENT	3 239.67 €	3 240.59	+ 0.92 E

BUDGET MUSEE	DEPENSES	RECETTES	Résultat	RAR 2019
FONCTIONNEMENT	76 409.89 €	80 657.74 €	4 247.85 €	
INVESTISSEMENT	29 680.97 €	16 633.12 €	- 13 047.85 €	+8 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 090.86 €</b>	<b>97 291.06 €</b>	<b>- 8 800 E</b>	

BUDGET PARKING	DEPENSES	RECETTES	Résultat
FONCTIONNEMENT	339 071.89 €	406 409.30 €	67 337.41 €
INVESTISSEMENT	144 590.38 €	78 394.24 €	- 66 196.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>483 662.27 €</b>	<b>484 803.54 €</b>	<b>1 141.27 €</b>

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES	Résultat
FONCTIONNEMENT	575 712.16 €	613 317.93 €	37 605.77 €
INVESTISSEMENT	148 698.00 €	99 634.13 €	- 49 063.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>724 410.16 €</b>	<b>712 952.06 €</b>	<b>- 11 458.10 €</b>

**VOTE : 6 POUR**

- 2- Vote des taux des taxes locales pas d'augmentation en 2019 :**

Taxe d'habitation : 10,35 %  
Foncier bâti : 11,00 %  
Foncier non bâti : 134,58 %  
Ces taux sont sans changement.

**VOTE : 6 POUR**

- 3- PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 :**

La structure budgétaire de la commune se compose de quatre budgets qui sont communiquent entre eux : le budget *général* (ou principal), le budget *parking*, le budget *musée* et le budget *CCAS*. Les budgets annexes permettent de mieux éclairer la bilan des recettes et des dépenses notamment par la prise en compte des coûts salariaux des agents affectés aux différents services.

CCAS			
DEPENSES		RECETTES	
Participations	1 000	Excédent antérieur reporté	0.92
Cotisation	1 000	Participation Budget Général	3 499, 08
Festivités	1 500		
<b>Total DEPENSES</b>	<b>3500</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>3 500</b>

MUSEE			
➤ FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	33 500	Excédent antérieur	0
Charges de personnel	35 000	Participation budget général	84 691
Subv. Associations culturelles	7 800	Vente DVD, Visite musée	1 000
Virement en investissement	12 391	Entrées Concert P.Casals	3 000
<b>Total DEPENSES</b>	<b>88 691</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>88 691</b>
➤ INVESTISSEMENT			
Solde exécution d'inv. reporté	13 047.85	Subventions	12 532
Eclairage	4 000	Virement section fonction.	12 391
Travaux anches Orgues	14 923	Affectation de résultat	4 247.85
		Compensation de la TVA	2 800
<b>Total DEPENSES</b>	<b>31 970.85€</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>31 970.85 €</b>

Sur ce budget sont pris en comptes les dépenses et recettes liés à l'Abbaye, à la culture, au musée. En investissement pour l'année 2019, il est prévu la restauration des anches de l'orgue.

PARKING			
➤ FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	47 500	Excédent antérieur reporté	1 141,27
Transports de fonds, Frais gardiennage, maintenance...			
Charges de personnel	85 000	Droits de stationnements	430 000
Amortissement	14 486	Abonnements parking	6 000
Charges financières : intérêts	3 376.45	Opération d'ordre	3 281
Réversion budget général	259 537.44		
Virement section investissement	30 522.38		
<b>Total DEPENSES</b>	<b>440 422.27 €</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>440 422.27 €</b>
➤ INVESTISSEMENT			
Déficit antérieur Reporté	66 196.14	Amortissement	14 486
Emprunts et dettes assimilées	12 781.11	Affectation de résultat	66 196.14
Travaux Parking	58 759.90	Subventions d'investissement	29 813.63
Opérations d'ordre	3 281.00	Virement section fonctionn	30 522.38
<b>Total DEPENSES</b>	<b>141 018,15</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>141 018,15</b>

En début d'année, il est toujours délicat d'estimer la fréquentation touristique sur notre commune car elle dépend de différents facteurs comme la météo, ou les crises sociales. Le niveau visé est le même que celui de l'année 2018. Il est à noter que ce sont les recettes du parking qui couvrent la majeure partie des dépenses de fonctionnement de la commune, bien avant les impôts et les dotations.

En 2019, poursuite de l'aménagement de l'aire de loisirs du parking du Pré des Pères (boulodrome, terrain de jeux, aire de pique-nique), et de la reprise hydraulique des niveaux topographiques afin de canaliser les eaux de pluies du parking qui, en cas d'orage, s'écoulaient chez un administré. Celles-ci seront dirigées vers le Verdus par la création d'un muret en pierre sèche qui servira de pied de drainage. En 2020, lorsque les niveaux seront définitivement établis, des travaux seront réalisés sur le pont de la Croix de Jean afin de le rendre accessible aux PMR. Ce projet nécessitera une surélévation du pont existant.

<b>BUDGET GENERAL</b>			
<b>➤ FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	120 798,55	Impôts et taxes	158 911
Charges de personnel	342 275.20	Autres produits (reversion parking...)	293 537.44
Charges gestion courante (indemnités élus, réversion autres budgets, écoles, associations...)	134 005.46	Dotations et participations	91 137
Virement sect investissement	71 044.40	Atténuation charges	15 000
Charges financières intérêts	17 461.83	Dotations et participations	127 000
<b>Total DEPENSES</b>	<b>685 585.44</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>685 585.44</b>
<b>➤ INVESTISSEMENT</b>			
Déficit antérieur reporté	49 063.87	Affectation de résultat	37 605.77
Remb capital d'emprunts	42 635.30	FCVTA	1 250.00
Achat illumination noel	2 000.00		
Lanterne Eclairage Led Rues	21 052.00	Subvention Hérault Energie	13 158.00
Refection Pont du verdus	13 200.00	Subvention département	8 800.00
Eclairage public Lavagnes	3 907.00	Virement fonctionnement	71 044.40
<b>Total DEPENSES</b>	<b>131 858.17</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>131 858.17</b>

Depuis 2012 on assiste à une baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement (montant de la DGF en 2012 : 92100 € ; montant de la DGF en 2019 : 56 420 €). La part des impôts locaux revenant à la commune s'élèvera pour 2019 à 74 491 € ; On peut faire remarquer que la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis 2013. La commune a un taux d'endettement modeste avec 347 926 € de capital du et des remboursements de 42 635 € par an. Tous les travaux prévus en 2019 le sont en autofinancement avec subventions. Sur le budget 2019 sont prévus 9 000 € d'honoraires et de contentieux pour les affaires en cours et les frais liés à la défense du nom de la commune face à la CCVH. Le conseil municipal a refusé, en 2017, que le Grand Site porte le nom de la commune alors qu'elle n'avait aucun contrôle sur sa gouvernance. Ce résultat, obtenu en l'an dernier, a nécessité des recours juridiques dont certains ont été perdus mais le Grand Site s'appelle désormais « Grand Site des Gorges de l'Hérault ».

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve les budgets primitifs pour l'année 2019 tels que présentés ci-dessus.

**Vote : 6 pour**

#### 4- Modification du tableau des effectifs :

Deux postes d'adjoint des services techniques de 2eme classe sont supprimés ;

Grand Chemin Val de Gellone- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**

Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62

Courriel : [mairie-st-guilhem@orange.fr](mailto:mairie-st-guilhem@orange.fr)

[www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Patrimoine Mondial  
de l'UNESCO

- un poste car l'agent a été nommé dans un poste créé au grade supérieur suite à une promotion interne,
- un poste du fait de la disparition de certaines tâches du fait du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVH.

Un poste d'assistant de conservation du patrimoine est créé : poste vacant dans l'attente que la personne affecté à ce poste soit sur inscrite sur liste d'aptitude.

**Vote : 6 pour**

#### **5- Validation des contrats à durée déterminée pour compléter le tableau des effectifs municipaux pour l'année 2019 :**

En application de la loi du 6 janvier 1984 qui prévoit les possibilités de recours à des agents contractuels (articles 3 à 3-3, 38, 38 bis, 47, 110 et 110-1). La commune a besoin de compléter son tableau des effectifs selon les services concernés.

**SERVICE VOIRIE** : Afin de pallier à l'accroissement temporaire d'activité, Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la spécificité touristique de notre commune nous oblige à compléter les effectifs du personnel communal pour assurer les besoins supplémentaires en matière de surveillance des parkings et d'entretien des lieux publics. À cet effet, 3 emplois en CDD sont nécessaires. Ces postes pourront aller jusqu'à un emploi à plein temps mais les horaires seront ajustées selon les besoins des services et pourront être des services à temps partiels sans toutefois être inférieurs à 17 h/ semaine. Ces emplois couvriront les périodes de mai à novembre 2019.

**SERVICE CULTUREL** : En ce qui concerne le service culturel, Mr le Maire précise qu'au vu de la renommée historique et culturelle de notre commune, il est primordial d'avoir au sein des services municipaux un agent responsable du pôle culturel. Selon l'article 3-2, ce poste, créé sur la base d'un temps complet pour une durée de 1 an, prendra en charge la coordination des festivités culturelles de notre commune mais également la réalisation du schéma de gestion de l'Abbaye. Mr le Maire affirme que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au budget et que des contrats de travail seront signés avec les personnes nommées à ces postes.

**Vote : 6 pour**

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à l'assistance :

Une personne demande si la commune a présenté un projet au Loto du Patrimoine, notamment pour un projet de consolidation des pierres des façades du château.

Mr le Maire rappelle que Le Cabinet Larpin a réalisé une étude et ses conclusions ont été édifiantes : compte tenu de la dangerosité des travaux et de la difficulté de les sécuriser du fait de la fragilité de la façade du château située au-dessus du vide, les travaux de sécurisation sont estimés à 400 000 €. Le château n'est pas classé « Monument Historique » (dossier refusé par la DRAC en 2009). Il serait très difficile d'obtenir un taux de subvention important et le reste à charge pour la commune serait trop important.

Mr le Maire rappelle qu'un projet a été déposé par l'association « les amis de l'Hermitage » à la fondation du Patrimoine concernant la restauration de la chapelle de l'Hermitage. Un appel à don a été lancé pour ce projet.

**La séance est levée à 20 h 45.**